

Le 24 mars 2022, à 18 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL), légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil de la commune de la Membrolle-sur-Choisille, en séance ordinaire, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Président.

DATE DE LA CONVOCATION

18 mars 2022

DATE D'AFFICHAGE

18 mars 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 33

Présents : 13

Présents :

M. Sébastien MARAIS, M. Bertrand RITOURET, M. Emmanuel DUMENIL, Mme Joëlle DANIEL, M. Jacques LEMAIRE, M. Michel HIRTZ, M. Ludovic BOURDIN, M. Philippe CLEMOT, Mme Caroline BOILLE, M. Didier THÉME, Mme Nathalie GUENAU, Mme Karine BARTHELEMY, M. Arnaud TURMINEL.

Pouvoir(s) :

M. Bruno FENET a donné pouvoir à M. Emmanuel DUMENIL.

M. Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à M. Emmanuel DUMENIL.

M. Gérard DAVIET a donné pouvoir à M. Sébastien MARAIS.

Mme Isabelle MELO a donné pouvoir à M. Sébastien MARAIS.

Absents excusés :

M. Antoine TRYSTRAM, Mme Hédia GHANAY, Mme Régine HINET, M. Christophe LOYAU-TULASNE, Mme Céline DELAGARDE, M. Régis SALIC, Mme Mélanie FORTIER, M. Michel GILLOT, Mme Armelle AUDIN, Mme Betsabée HAAS, M. Grégory PODDA, Mme Sylvie POINTREAU, Mme Pascale DELAUNAY, M. Benoît BARANGER, Mme Axelle TREHIN, Madame Marie-Christine DE SAINT SALVY.

Secrétaire de séance : Mme Joëlle DANIEL

DELA 037 151 010 / 2022 – 7.6

FINANCES : Participation aux frais supportés par la Commune siège pour l'exercice 2022

Le Comité Syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5212-19 et L. 5212-20

Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 17....., CONTRE : 0....., ABSTENTION : ...0...

Décide

Article 1 : d'approuver la participation 2022 aux frais du personnel communal intervenant pour le compte du syndicat et supportés par la Commune siège fixée à 10 000 €

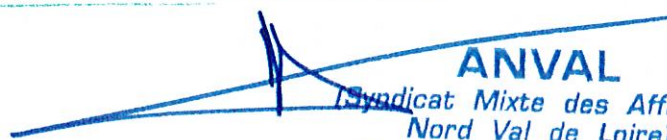
Article 2 : d'approuver la participation 2022 aux frais administratifs supportés par la Commune siège fixée à 500 €

Article 3 : d'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.



Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 24 mars 2022

Le Président,
Sébastien MARAIS



ANVAL
(Syndicat Mixte des Affluents
Nord Val de Loire)
Siège social : Place de l'Europe
37390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE